

A decorative header featuring a repeating pattern of various sports-related icons in shades of blue and white, including a bicycle, soccer ball, tennis racket, and others. Below this pattern is a solid teal horizontal bar.

**COVID-19**

**Camps de jour**

**Été 2021**

**Des réponses à vos questions**

## Table des matières

<b>1. CONSTITUTION DES GROUPES</b>	<b>3</b>
<b>2. SOINS DES ENFANTS</b>	<b>3</b>
<b>3. MESURES DE PROTECTION DE BASE</b>	<b>4</b>
<b>4. GESTION DES CAS, DES CONTACTS ET CONTRÔLE DES ÉCLOSIONS</b>	<b>4</b>
<b>5. ORGANISATION DU CAMP</b>	<b>5</b>
<b>6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>6</b>
<b>7. RAPPELS DES COORDONNÉES IMPORTANTES</b>	<b>7</b>

Une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal – 22 juin 2021

Ce document, créé à l'intention des camps de jour, est complémentaire à celui développé par [l'Association des camps de jour du Québec](#) (ACQ). Il présente des balises claires afin de réduire les risques infectieux de la COVID-19 dans les milieux montréalais. Les réponses ont été rédigées en fonction des informations disponibles lors de leur rédaction. Ces réponses pourraient être appelées à changer selon l'évolution de la situation.

**NB : Ce document questions/réponses est complémentaire au webinaire du 17 juin 2021. Ce Webinaire est disponible en version intégrale, de même que le support Powerpoint présenté ce jour. Veuillez-vous y référer car plusieurs questions y trouvent également leurs réponses.**

Si les réponses aux questions ne se trouvent pas dans ce document, les gestionnaires de camps peuvent les adresser à leurs CIUSSS respectifs ou encore au courriel suivant : [milieux-jeunesse.drsp.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:milieux-jeunesse.drsp.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca)

## 1. Constitution des groupes

### 1.1. Doit-on mettre les jeunes de même famille dans le même groupe?

- + Oui, les jeunes d'une même famille auraient avantage à être regroupés lorsque possible et, avec l'accord des parents.

### 1.2. Est-ce que les enfants peuvent fréquenter différents camps au cours de l'été?

- + Oui, un enfant peut fréquenter plus d'un camp de jour pendant l'été.
- + Il est par contre important de privilégier des groupes-bulles stables (enfants-moniteur) au courant d'une même semaine.

## 2. Soins des enfants

### 2.1. Si un enfant présente des symptômes lors de son séjour dans un camp, doit-on aviser la DRSP?

- + Vous devez aviser la DRSP seulement pour les cas positifs ou encore pour toute situation particulière qui pourrait compromettre la sécurité du camp. Il n'est pas nécessaire de nous aviser lorsqu'un enfant a des symptômes ou encore s'il est en attente d'un résultat de test.

## 3. Mesures de protection de base

### 3.1. Comment se procurer le matériel de protection pour les employés?

- + **Camps privés :**
  - Approvisionnement par le camp
- + **Organismes communautaires :**
  - Pour les camps de jour communautaires en santé et services sociaux (SSS) :
    - Pour les camps SSS non admis au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : communiquer avec le responsable de votre CIUSSS.
    - Pour les camps SSS admis au PSOC : faire votre demande à l'adresse suivante: [soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)
    - **Important** : La prochaine distribution est prévue pour le 9 juillet. Les organismes communautaires auront jusqu'au 2 juillet pour passer leur commande. À partir du 9 juillet, les camps communautaires devront s'approvisionner en équipements de protection individuelle par leurs propres moyens.
    - Vous ne savez pas dans quelle catégorie votre organisme se situe? Veuillez communiquer à l'adresse suivante : [soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)
- + **Camps municipaux :**
  - Nous sommes toujours en attente des consignes à vous communiquer.

## 4. Gestion des cas, des contacts et contrôle des éclosions

### 4.1. Les camps doivent-ils envoyer à la DRSP une copie du protocole de gestion de cas qui a été mis en place et approuvé par notre établissement universitaire?

- + Non

### 4.2. Existe-t-il des méthodes de dépistage autorisées qui ne requièrent pas un prélèvement nasal?

- + Oui, le test par gargarisme. Pour connaître les cliniques qui font le dépistage par gargarisme, consultez le [Portail Santé Montréal](#).

## 5. Organisation du camp

### 5.1. Avez-vous un document type que le camp peut envoyer aux parents pour les informer sur les mesures à prendre en cas de symptômes, isolement, cas contact?

- + Une lettre de la DRSP vous sera transmise dès que possible. Nous vous inviterons à la transmettre aux parents des participants. Cette lettre sera également traduite en anglais.
- + De l'information est disponible à divers endroits sur le [Portail Santé Montréal](#).

### 5.2. Est-ce que les duos de deux groupes sont permis? Doivent-ils quand-même garder le 2 mètres entre le duo de deux groupes-bulles?

- + Deux groupes peuvent former un duo stable tout en gardant une distanciation de 2 mètres en tout temps entre les groupes. Le duo devrait être le même pour l'été ou la semaine (stable dans le temps) – **Guide ACQ point 1.3.2 page 7.**

### 5.3. Est-ce que les recommandations par rapport à l'utilisation des transports en commun sont susceptibles de changer?

- + Les gestionnaires de camps peuvent consulter régulièrement le [site de la Société de transport de Montréal \(STM\)](#), de manière à rester informés advenant un changement de mesure au cours de l'été ou de l'automne.
- + Les informations sur le ratio accompagnateurs/jeunes y sont aussi indiquées.

### 5.4. Est-ce que l'arrondissement nous fournira de l'affichage encore une fois cette année (y compris les pastilles pour le marquage au sol)?

- + Les camps de jour municipaux doivent se référer au responsable du dossier camp de jour de leur arrondissement.

### 5.5. Quel type de matériel puis-je utiliser pour les activités?

- + En raison du faible risque de contamination par contact indirect, il est possible de partager du matériel entre les participants (ex. : frisbee, ballon).
- + Il est tout de même recommandé :
  - o de désinfecter, autant que possible, le matériel utilisé qui serait partagé entre les personnes, avant et après l'activité.
  - o de se laver les mains avec de l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, ou de se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique, avant et après l'activité au cours de laquelle du matériel aurait été partagé.

## 6. Informations complémentaires

### 6.1. Lors de voyage à l'étranger, quelle quarantaine doit être respectée pour les enfants?

- + Si les enfants ont voyagé, ils doivent se conformer aux consignes pour les voyageurs décrites dans ce document : [Consigne pour les voyageurs](#).
- + Si les enfants n'ont pas voyagé, ils peuvent se présenter dans votre milieu s'ils n'ont pas de symptômes de la COVID-19 et qu'ils n'ont pas reçu de consigne d'isolement.

### 6.2. Pour les colonies de vacances, les participants doivent fournir un résultat négatif d'un test de dépistage effectué 48 heures ou moins avant le début de leur séjour. Est-ce que la santé publique a prévu des mesures pour garantir que les résultats parviendraient aux clients dans les délais impartis?

- + Oui, les différents centres de dépistage ont reçu un communiqué les avisant de cette consigne pour les colonies de vacances. Ils ont été également avisés que les résultats sont demandés à l'intérieur de 48 h.

### 6.3. Certains jeunes passent d'une colonie de vacances à l'autre dans un délai de moins de 48 heures. Faire un test de dépistage dans cette brève fenêtre et obtenir un résultat à temps inquiète plusieurs parents. Ces enfants sont-ils exemptés de test de dépistage? Les colonies de vacances vont-elles pouvoir avoir accès à des moyens de dépister ces jeunes avant de les envoyer dans un autre camp?

- + L'ACQ recommande aux camps d'admettre les enfants asymptomatiques dans les camps et d'exercer une surveillance accrue des symptômes dans l'attente des résultats, advenant un délai dans l'obtention de celui-ci.

### 6.4. Si un jeune est incapable de passer un test de dépistage 48 heures avant son séjour dans une colonie de vacances, par exemple parce qu'il est en camping sauvage, pouvons-nous accepter un test de plus de 48 heures si le jeune est en isolement entre le test et le début du séjour à la colonie de vacances?

- + Même recommandation qu'à la question 6.3. L'enfant devra faire le test avant son entrée, mais pourra accéder au camp même s'il n'a pas reçu son résultat.

### 6.5. Est-ce que les consignes présentement en place dans les Centres de la petite enfance (CPE) et les écoles concernant le retour autorisé des jeunes pour des symptômes légers durant depuis plus de 24 heures (nez qui coule, nez bouché, etc.) sont également applicables dans les camps de jour?

- + En attente d'une validation concernant cette question.

## Important

- + Il appartient aux gestionnaires d'informer les parents qu'ils doivent faire passer un test de dépistage à leurs enfants 48 heures avant l'intégration de leur camp. Les gestionnaires sont invités à consulter le [site internet](#) et le [guide de l'ACQ](#) pour plus de détails.

## 7. Rappels des coordonnées importantes

### Pour signaler un cas dans le camp de jour :

Direction régionale de santé publique (coordonnées à l'usage des gestionnaires de camps uniquement) :

- + Courriel : [milieux-jeunesse.drsp.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:milieux-jeunesse.drsp.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca)
- + Téléphone : 514 528-2400

### En cas de symptômes de la COVID-19 :

- + Ligne COVID-19 : 1 877 644-4545

### En cas d'intoxication :

- + Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060

### Pour toutes autres questions :

- + Ligne COVID-19 : 1 877 644-4545